Le Debunk n°1-V2pourA6.qxp_Mise en page 1 28/10/2026 11:33 Page 1

LE DEBUNK DU VapingPost INTERNATIONAL VAPE NEWS

DÉCRYPTER. VÉRIFIER. RÉTABLIR LES FAITS.

ARÔMES L'EUROPE VEUT LES BANNIR ET LA FRANCE EST D'ACCORD !



Huit pays européens, dont la France, veulent interdire les arômes de la vape et imposer le paquet neutre. Si Bruxelles les suit, vos e-liquides favoris et vos habitudes pourraient changer radicalement.

Vos e-liquides préférés sont menacés

Vous vapotez des saveurs fruitées, gourmandes ou mentholées ? Elles pourraient disparaître des rayons. Le 6 octobre 2026, huit pays de l'Union européenne, dont la France, ont écrit au commissaire européen à la Santé pour demander une interdiction générale des arômes dans les produits nicotiniques. Si elle était adoptée, la mesure bouleverserait leurs habitudes.

Pour l'instant, rien n'est décidé : il s'agit de demandes adressées à Bruxelles dans le cadre de la révision de la directive européenne sur les produits du tabac (TPD). Mais ces gouvernements veulent durcir les règles, sans distinguer clairement vape et tabac fumé.

Flacons et matériel standardisés

Les arômes ne sont pas les seuls concernés. Les huit pays réclament aussi le paquet neutre pour tous les produits, des limites strictes de nicotine et une standardisation du matériel. Les flacons pourraient perdre leurs couleurs et le choix du matériel se réduire.

Les signataires souhaitent également bloquer l'arrivée de nouveaux produits nicotiniques qui échappent aujourd'hui à la réglementation, y compris certains produits sans nicotine. Résultat possible : moins de nouveautés et moins de choix. Même les produits ne contenant aucune nicotine pourraient être concernés dès lors qu'ils ressemblent à des produits nicotinés.

Et si certains vapoteurs revenaient au tabac ?

Les gouvernements justifient ces propositions par la volonté de protéger les jeunes de la dépendance à la nicotine. Mais qu'adviendra-t-il des anciens fumeurs passés à la vape ? Plusieurs études suggèrent que la diversité des arômes aide certains adultes à passer du tabac au vapotage. Des évaluations de restrictions d'arômes en Amérique du Nord ont aussi observé des reports vers la cigarette. Le risque existe donc de compliquer le sevrage de certains fumeurs, voire de pousser des vapoteurs à reprendre le tabac.

Les signataires qualifient pourtant d'*"infondées"* les allégations de réduction des risques. Pourtant, l'Anses et le Royal College of Physicians jugent la vape moins nocive que le tabac, sans la dire sans risque. Et les travaux de Cochrane confirment son efficacité pour arrêter de fumer.

Acheter et s'informer pourrait devenir plus compliqué

Les huit pays veulent aussi renforcer les restrictions sur la publicité, y compris sur les réseaux sociaux et les contenus d'influenceurs. Ils réclament des mesures contre les ventes à distance entre pays européens, ainsi que des règles plus strictes sur les cigarettes électroniques jetables et les sachets de nicotine.

Rien n'est encore adopté. Mais leur ambition ne laisse guère de doute : réduire drastiquement l'offre et la visibilité des produits nicotiniques. Si elles aboutissent, choisir un arôme, acheter son matériel ou découvrir une nouveauté pourrait devenir beaucoup plus difficile. Pour les vapoteurs, l'enjeu dépasse largement une simple modification des emballages. Et pour ceux qui ont abandonné le tabac grâce à la cigarette électronique, c'est leur alternative à la cigarette qui pourrait être fragilisée.

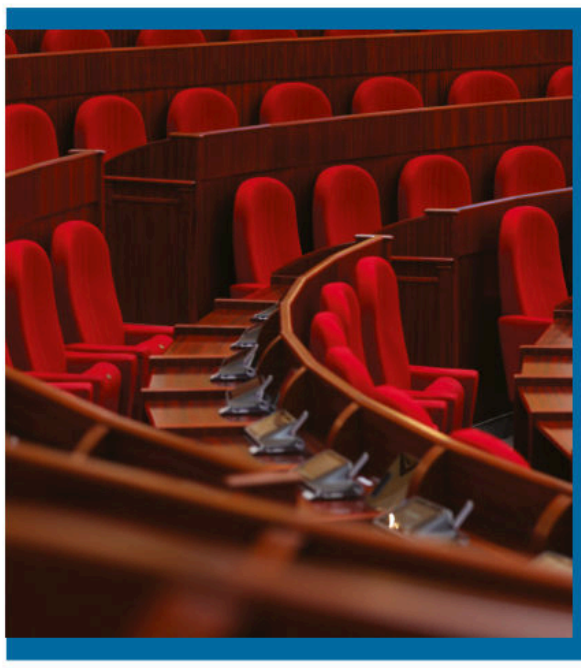

POLITIQUE

BUDGET 2027 : 7,50 € DE TAXE POUR UN 50 ML ? LA VENTE EN LIGNE MENACÉE ?

Le gouvernement avait écarté la vape du budget 2027. Mais des députés veulent réintroduire des taxes sur les e-liquides et restreindre les ventes en ligne. Vos habitudes pourraient en pâtir.

Vous pensiez la menace écartée ? Un an après le retrait du controversé article 23, plusieurs députés reviennent à la charge. Deux amendements proposent de taxer les e-liquides : de 1 à 2 centimes par millilitre pour les liquides nicotinés dès 2028, ou 15 centimes pour tous les liquides dès 2027. Dans ce dernier cas, votre flacon de 50 ml coûterait 7,50 € de plus, hors éventuels effets de TVA.

D'autres propositions visent à imposer des autorisations aux boutiques et aux vendeurs en ligne, voire à sanctionner certains achats à distance. Commander vos e-liquides sur Internet pourrait donc devenir plus compliqué.

Rien n'est encore voté et tous les amendements ne seront pas retenus. Mais jusqu'à l'adoption définitive du budget, prévue au plus tard fin décembre, la vigilance reste de mise.

Le Debunk n°1-V2pourA6.qxp_Mise en page 1 28/10/2026 11:33 Page 2

DÉSINFORMATION
LES ASSOCIATIONS ANTIVAPE RECRUTENT LES INFLUENCEURS POUR FAIRE PASSER LEUR MESSAGE

Dr Nozman, Poisson Fécond, Nota Bene… Plusieurs youtubeurs populaires ont récemment diffusé des vidéos contre la cigarette électronique, dans le cadre de collaborations rémunérées avec des associations comme DNF et Contre-Feu. **Leur message ? La vape serait une nouvelle stratégie de l'industrie du tabac pour rendre les jeunes dépendants à la nicotine. Un discours qui oublie un détail essentiel : en France, environ 85 % du secteur du vapotage est indépendant des cigarettiers.** Autre problème : certaines vidéos présentent des risques encore hypothétiques comme des dangers établis, sans rappeler que la vape reste nettement moins nocive que la cigarette. Une distinction pourtant confirmée par l'Anses. Les réseaux sociaux amplifient également les fausses informations. Une publication affirmant que la vape provoquerait une maladie pulmonaire irréversible a ainsi été partagée 48 000 fois sur Facebook, notamment dans des réseaux de médecines alternatives, sans apporter de preuves scientifiques. Dénoncer le marketing agressif de certaines marques auprès des jeunes est légitime. Mais assimiler toute la vape au tabac et entretenir la confusion sur leurs risques respectifs peut aussi décourager des fumeurs d'abandonner la cigarette.

BUSINESS
IL Y A MOINS DE NOUVEAUTÉS MATOS ? ON VOUS DIT POURQUOI

Vous avez remarqué moins de nouveautés dans les boutiques de vape ? Ce ralentissement pourrait s'expliquer par une réglementation européenne qui obligera les fabricants à revoir leurs appareils dès février 2027. Alors que les fabricants nous avaient habitués à une avalanche de nouveaux modèles, les lancements se font plus rares. L'explication pourrait venir de Bruxelles. **À partir du 18 février 2027, une réglementation européenne imposera que les batteries des appareils électroniques puissent être facilement retirées et remplacées par leurs utilisateurs.** Problème : la plupart des cigarettes électroniques actuelles possèdent une batterie intégrée, difficile à remplacer. Les fabricants doivent donc revoir leurs modèles. Autre complication : tout nouveau produit de vapotage doit être déclaré six mois avant sa commercialisation en Europe. Lancer aujourd'hui un appareil qui risque de ne plus être conforme présente donc peu d'intérêt. La bonne nouvelle ? Les futures cigarettes électroniques devraient être plus faciles à réparer et durer plus longtemps.

SCIENCE
VAPOTER RÉDUIT-IL L'ESPÉRANCE DE VIE DES ADOS ?

Si le vapotage est interdit aux mineurs, des chercheurs américains ont néanmoins cherché à savoir si vaporer à l'adolescence augmente le risque de mourir prématurément. Ils ont tenté de répondre à cette question en simulant le parcours de vie de 4,1 millions de jeunes nés en 2004. Leur objectif : comparer deux mondes, l'un avec la cigarette électronique, l'autre sans. Ils ont notamment pris en compte les jeunes qui commencent à fumer après avoir vapoté et les fumeurs qui arrêtent grâce à la vape. Résultat : selon les hypothèses retenues, l'effet global du vapotage sur l'espérance de vie serait très faible, allant de 31 jours perdus à quelques jours gagnés. Mais la différence devient spectaculaire lorsqu'on compare les risques individuels. Selon les simulations, un fumeur aurait un risque de décès prématuré de 7 à 8 %, contre 0,15 à 0,84 % pour un vapoteur n'ayant jamais fumé. Soit un risque 10 à 50 fois inférieur ! Attention toutefois : il s'agit de projections mathématiques, et non d'un suivi réel sur toute une vie. Les effets à très long terme du vapotage restent incertains. **Les chercheurs concluent néanmoins que le vapotage adolescent contribuerait probablement très peu à la mortalité prématurée de cette génération.**

SONDAGE : TROIS FRANÇAIS SUR QUATRE PENSENT QUE LA VAPE EST PLUS DANGEREUSE QUE LE TABAC… (C'EST FAUX)

Malgré les avancées scientifiques, les Français se méfient de plus en plus de la cigarette électronique. Selon un sondage OpinionWay pour la Fivape, les idées reçues sur la vape atteignent des niveaux inquiétants, particulièrement chez les jeunes.

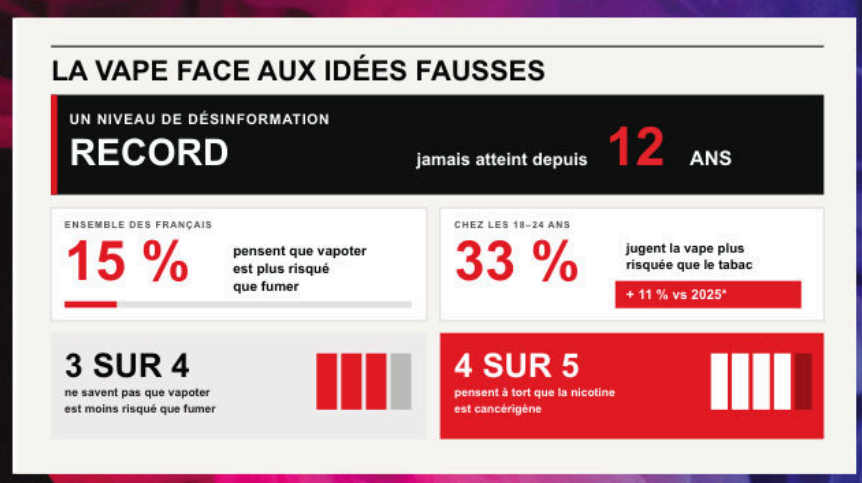

Une méfiance qui atteint des records

C'est un paradoxe : alors que les études scientifiques confirment l'intérêt de la vape pour arrêter de fumer, les Français la jugent de plus en plus dangereuse. Selon une enquête OpinionWay réalisée en avril 2026 pour la Fivape, seuls 28 % des sondés estiment que vapoter est moins risqué que fumer. Ils étaient 49 % en 2014 !

À l'inverse, 43 % pensent que les deux pratiques présentent autant de risques et 15 % considèrent la vape plus dangereuse que la cigarette. En ajoutant les indécis, 72 % des Français ne reconnaissent donc pas sa moindre nocivité. Un résultat qui inquiète les professionnels du vapotage.

Les jeunes particulièrement mal informés

Chez les 18-24 ans, un répondant sur trois (33 %) pense que vapoter est plus dangereux que fumer, soit onze points de plus qu'en 2025. Pourtant, la différence essentielle tient à la combustion : une cigarette brûle du tabac et produit de nombreuses substances toxiques. Une cigarette électronique chauffe un liquide sans brûler de tabac.

Cela ne signifie pas que vapoter est sans risque. Mais pour un fumeur adulte qui remplace complètement ses cigarettes par la vape, l'exposition à de nombreux produits toxiques diminue. Confondre les deux pratiques peut donc décourager une démarche d'arrêt du tabac.

Que dit la science ?

Dans son expertise publiée en 2026, l'Anses rappelle que les risques du vapotage sont inférieurs à ceux du tabagisme, même s'ils ne sont pas nuls. La revue scientifique Cochrane montre aussi que les cigarettes électroniques avec nicotine peuvent aider à arrêter de fumer, avec de meilleurs résultats que les substituts nicotiniques dans les essais étudiés.

Un point est essentiel : continuer à fumer quelques cigarettes tout en vapotant ne procure pas les mêmes bénéfices que l'arrêt complet du tabac. Pour réduire au maximum les risques, l'objectif reste de ne plus fumer du tout.

Pourquoi tant de confusion ?

La Fivape met en cause la manière dont les risques de la vape sont présentés au public, notamment après la communication autour du rapport de l'Anses en février 2026. L'enquête OpinionWay a été menée deux mois plus tard. Cette proximité chronologique ne suffit toutefois pas à prouver que cette communication a provoqué la dégradation des perceptions.

Une chose est certaine : les messages de santé publique doivent permettre de comprendre les différences de risque. Car si un fumeur croit que vapoter est aussi dangereux que fumer, il peut renoncer à une solution susceptible de l'aider à abandonner la cigarette.

Non, la nicotine n'est pas cancérigène !

Quatre Français sur cinq pensent, à tort, que la nicotine provoque le cancer. C'est une confusion entre nicotine et fumée de cigarette. La nicotine est la substance qui crée et entretient la dépendance au tabac. Elle peut notamment accélérer le rythme cardiaque. Mais elle n'est pas reconnue comme cancérigène chez l'humain : les principaux responsables des cancers liés au tabagisme sont les substances toxiques produites par la combustion du tabac. C'est pourquoi les patchs, gommes et pastilles à la nicotine sont utilisés pour aider les fumeurs à arrêter. Dans la vape, la nicotine peut aussi éviter le manque lors du passage de la cigarette à l'e-cigarette. Elle n'est pas inoffensive, notamment pour les jeunes ou pendant la grossesse, mais il ne faut pas la confondre avec les dangers de la fumée.

Le Debunk n°1-V2pourA6.qxp_Mise en page 1 28/10/2026 11:33 Page 3

EFFETS DU VAPOTAGE À LONG TERME, LA PRESSE RÉGIONALE SÈME LA PANIQUE !

Le 8 octobre dernier, *Le Progrès*, *Sud-Ouest* ou *La Dépêche* annonçaient les *"premières alertes"* sur les effets à long terme du vapotage. En cause, une étude coréenne suggérant un risque accru de cancer du poumon chez d'anciens fumeurs devenus vapoteurs. Mais derrière ce titre inquiétant se cache une étude fragile aux conclusions très hypothétiques.

Aucun lien de cause à effet

"Cigarette électronique : les premières alertes sur les effets du vapotage à long terme". Avec un tel titre, plusieurs titres de la presse régionale, dans un article réalisé en partenariat avec *Destination Santé*, a de quoi inquiéter les vapoteurs. Le journal s'appuie notamment sur une étude coréenne publiée en juin 2026 dans *Nature Medicine*.

Son affirmation ? Remplacer la cigarette par la vape diminue les risques liés au tabac, mais serait moins bénéfique qu'un arrêt complet, sans vapotage.

La première partie est scientifiquement établie : abandonner la cigarette pour la vape réduit l'exposition à de nombreuses substances toxiques. La seconde est beaucoup moins certaine. Les chercheurs coréens évoquent une association statistique, pas une preuve que la vape provoque des cancers. Ils reconnaissent eux-mêmes que leur étude ne permet pas d'établir un lien de cause à effet. Une nuance essentielle qui disparaît derrière le message alarmant du journal.

Un passé tabagique qui fausse tout

Le chiffre est impressionnant : les anciens fumeurs qui vapotent quotidiennement présenteraient un risque de cancer du poumon supérieur de 56 % à celui des anciens fumeurs qui ne vapotent pas.

Mais regardons les données de plus près. Ce résultat repose sur seulement 71 cancers recensés chez les anciens fumeurs vapoteurs quotidiens, contre plus de 18 000 chez ceux qui avaient arrêté sans vapoter. Un nombre d'événements limité, qui rend l'estimation sensible aux incertitudes.

Autre problème : les habitudes des participants ont principalement été enregistrées en 2018. Or, certains ont pu recommencer à fumer, arrêter de vapoter ou modifier leur consommation ensuite.

Lorsque les chercheurs tiennent compte des changements observés en 2019 et 2020, le surrisque associé au vapotage quotidien tombe à 38 % et n'est plus statistiquement significatif. Autrement dit, cette analyse ne permet plus d'écarter suffisamment l'hypothèse d'un résultat dû au hasard. Un détail qui change sérieusement la lecture de l'étude !



Six ans pour observer un cancer qui met des décennies à apparaître. Vraiment ?

Il y a un autre problème majeur : le cancer du poumon se développe généralement sur plusieurs décennies. Or, les chercheurs disposaient d'un suivi de six ans au maximum. Et les participants étaient d'anciens fumeurs, dont les poumons avaient déjà subi les effets du tabac. Comment attribuer à quelques années de vapotage des cancers qui peuvent résulter de décennies de cigarettes ? L'étude ne permet tout simplement pas de le faire.

Plus étonnant encore, les fumeurs qui vapotaient en parallèle présentaient un risque de cancer inférieur de 22 % à celui des fumeurs exclusifs. Les auteurs suggèrent qu'ils fumaient moins.

Mais cette observation montre aussi combien les comportements tabagiques peuvent influencer les résultats. Un ancien fumeur ayant repris quelques cigarettes sans le déclarer pourrait fausser les comparaisons.

Ce que les vapoteurs doivent réellement retenir

Cet article soulève une question légitime : quels sont les risques du vapotage après plusieurs années ? Mais une question scientifique ne devient pas une certitude parce qu'elle fait un titre accrocheur.

Dans son expertise rendue fin 2025, l'Anses rappelait que les études disponibles chez les vapoteurs n'avaient pas mis en évidence de tumeurs attribuables au vapotage. Cela ne prouve pas l'absence de risque à long terme, mais interdit de présenter celui-ci comme démontré.

La distinction est capitale : fumer expose à des risques graves et bien établis ; vapoter n'est pas sans risque, mais reste moins nocif que fumer. Pour un ancien fumeur, le bénéfice majeur demeure l'abandon complet de la cigarette. Quant à savoir si continuer à vapoter augmente son risque de cancer par rapport à l'arrêt de toute inhalation, les données actuelles ne permettent pas de le quantifier solidement. Ne confondons pas alerte, hypothèse et preuve.

TABAGISME
FRANCE : VERS UNE INTERDICTION DU TABAC À VIE POUR LES JEUNES NÉS APRÈS 2008 ?

La France pourrait bientôt interdire définitivement l'achat de cigarettes à toute une génération ! Dans la nuit du 14 au 15 octobre 2026, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté un amendement au budget de la Sécurité sociale pour 2027.Son principe ? Interdire, dès le 1er janvier 2027, la vente de tabac à toutes les personnes nées à partir de 2009. Contrairement à l'interdiction actuelle de vente aux mineurs, cette limite d'âge ne disparaîtrait jamais. **Une personne née en 2009 ne pourrait donc toujours pas acheter de cigarettes à 30 ou 50 ans.** Déjà adoptée dans d'autres pays, cette approche vise à faire disparaître progressivement le tabagisme. Mais attention : rien n'est encore décidé. Le vote en commission ne suffit pas. L'amendement devra être redéposé et adopté par les députés en séance publique, puis franchir les autres étapes parlementaires. Autre obstacle : le Conseil constitutionnel pourrait censurer cette disposition, dont le lien avec le financement de la Sécurité sociale est contestable. Pour l'instant, il s'agit donc d'une proposition, pas d'une nouvelle interdiction.

DÉRAPAGE
"LA VAPE EST PRESQUE PIRE QUE LA CIGARETTE", SELON LE PREMIER MINISTRE IRLANDAIS

Le 8 septembre 2026, Micheál Martin, Premier ministre irlandais, a affirmé que la vape était *"presque pire que la cigarette"*, car *"nous ne savons pas ce qu'elle contient"*. Une déclaration qui fait peu de cas des connaissances scientifiques ! **Depuis plus de dix ans, les études montrent que l'aérosol des cigarettes électroniques contient beaucoup moins de substances toxiques que la fumée du tabac.** Et leur composition n'a rien de mystérieux : dans l'Union européenne, les fabricants doivent déclarer les ingrédients et leurs quantités avant de commercialiser un e-liquide nicotiné. D'où vient cet amalgame ? Peut-être d'une enquête sanitaire irlandaise sur 76 produits, dont certains contenaient du HHC ou des cannabinoïdes de synthèse, parfois vendus sous une étiquette CBD. Des substances préoccupantes, certes, mais qu'il ne faut pas confondre avec les e-liquides nicotinés réglementés. Cette confusion est d'autant plus regrettable que l'Irlande préside le Conseil de l'Union européenne jusqu'à fin 2026, alors que l'avenir réglementaire de la vape se discute à Bruxelles.

Le Debunk n°1-V2pourA6.qxp_Mise en page 1 28/10/2026 11:33 Page 4

SUR LE GRIL LES ÉTUDES QUI FONT PARLER

CHAQUE JOUR, LE *VAPING POST* DÉCORTIQUE ET DÉBUNKE QUAND IL LE FAUT LES ÉTUDES SUR LA VAPE. ON VOUS A SÉLECTIONNÉ LA CRÈME DE LA CRÈME.



1 Vape et cancer : Génération sans tabac sonne l'alarme sans preuve !

Selon Génération sans tabac, une étude alerterait sur les *"effets tumorigènes"* du vapotage. Sauf que les chercheurs n'ont observé aucune tumeur ! Leur expérience porte sur des cellules cultivées en laboratoire, dont certaines sont déjà cancéreuses. Aucun test n'a démontré que la vape provoquait un cancer. Les auteurs reconnaissent eux-mêmes les limites de leurs résultats. De son côté, Cancer Research UK, organisme britannique de référence dans la lutte contre le cancer, rappelle qu'il n'existe aucune preuve solide que le vapotage provoque cette maladie. Une alerte bien prématurée !

https://fr.vapingpost.com/les-effets-tumorigenes-du-vapotage/



2 Vapoter plutôt que fumer *"ne réduit pas les risques pour la santé"*

Pour Olivér Várhelyi, commissaire européen à la Santé, vapoter plutôt que fumer *"ne réduit pas les risques pour la santé"*. Une affirmation contraire aux connaissances scientifiques ! Certes, vaper n'est pas sans risque, mais cela ne signifie pas que la vape soit aussi dangereuse que la cigarette. Dans son rapport de décembre 2025, l'Anses confirme que les effets néfastes du vapotage sont moins importants que ceux du tabac fumé. Une distinction essentielle que Bruxelles semble oublier !

https://fr.vapingpost.com/vapoter-au-lieu-de-fumer-ne-reduit-pas-les-risques-pour-la-sante/



3 Vape et infarctus : un risque augmenté de 53 %

Selon Top Santé, vaper augmenterait de 53 % le risque d'infarctus. Un chiffre alarmant, mais trompeur ! Sur les 12 études analysées, 11 ne permettent pas d'établir de lien de cause à effet. Surtout, les vapoteurs étudiés sont majoritairement d'anciens fumeurs, dont le passé tabagique pèse lourd. En tenant compte du tabac, le surrisque tombe à 24 %. Et chez les vapoteurs n'ayant jamais fumé ? Aucune augmentation statistiquement significative du risque d'infarctus ou d'AVC n'a été observée.

https://fr.vapingpost.com/un-risque-dinfarctus-accru-de-53-chez-les-vapoteurs/



4 Le vapotage provoque la maladie du "poumon pop-corn"

Selon Stop-tabac.com, vapoter provoquerait la maladie du poumon pop-corn, une atteinte pulmonaire irréversible. Faux ! Aucun cas de cette maladie n'a été confirmé comme étant causé par la cigarette électronique. L'étude de Harvard citée repose sur des cellules exposées au diacétyle en laboratoire, et non sur des vapoteurs. Cet arôme est d'ailleurs interdit dans les e-liquides réglementés en Europe. Le National Health Service, service public de santé britannique, confirme cette absence de lien démontré entre vapotage et cette maladie. Une peur recyclée sans preuve scientifique !

https://fr.vapingpost.com/le-vapotage-provoque-la-maladie-du-poumon-pop-corn/



5 *Presse-citron* invente des risques *"avérés"* que l'Anses n'a jamais confirmés !

Selon Presse-citron, l'Anses aurait confirmé des *"risques sanitaires avérés"* liés au vapotage, même sans nicotine. C'est faux. Dans son rapport publié début 2026, l'agence ne classe aucun effet de la vape comme *"avéré"*. Elle juge certains effets cardiovasculaires *"probables"* avec nicotine, et certains effets respiratoires ou biologiques *"possibles"*. Concernant le cancer, aucune tumeur n'a été mise en évidence chez les vapoteurs.
En revanche, les risques du tabac fumé sont, eux, bien avérés. Une différence essentielle que le titre du média efface !

https://fr.vapingpost.com/vapoter-donne-le-cancer/

Le Débunk du Vaping Post est une publication gratuite et sans publicité du *Vaping Post* consacrée à la vérification des informations sur le vapotage. Éditeur : SAS NET 7 - 4, route du Moulin-Rompu 17430 Moragne - RCS LAROCHELLE 792007916. Directeur de la publication / rédacteur en chef : Ghyslain Armand. Rédacteur en chef adjoint : Julien Sellier. Direction artistique : Anne-Sophie York. Imprimé par Corlet Imprimeur 360° - Z.I., rue Maximilien Vox 14110 Condé-en-Normandie. Dépôt légal : novembre 2026. ISSN : dépôt en cours. Vapingpost.com